

CERTIFICATION

Annexe technique : Marquage :

TUBES ET RACCORDS EN PVC NON PLASTIFIÉ RIGIDE



N° d'identification : NF 055

N° de révision : 19

Date de mise en application : 23/07/2019

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1	Modalité de marquage du Document Technique N°055-02.....	3
1.1	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT	3
1.2	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF8	8
1.3	MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES.....	8
1.4	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC.....)	9
Partie 2	Modalité de marquage du Document Technique N°055-03.....	10
2.1	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT	10
2.2	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF	15
2.3	MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES.....	15
2.4	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC.....)	16
Partie 3	Modalité de marquage du Document Technique N°055-05.....	17
3.1	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT	17
3.2	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF	18
3.3	MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES.....	19
3.4	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC.....)	19
Partie 4	Modalité de marquage du Document Technique N°055-06.....	21
4.1	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT	21
4.2	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF	25
4.3	MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES.....	26
4.4	REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicités, sites Internet, etc.....)	26
4.5	Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.	26

Partie 1

Modalité de marquage du Document Technique

N°055-02 : Groupe Evacuation

Le présent Document technique précise les modalités de marquage et de référence à la Marque NF prévues dans le référentiel de certification de la Marque NF – Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide.

1.1 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT

1.1.1 GENERALITES

Le logo NF doit assurer l'identification de tout produit certifié.

La référence commerciale du produit certifié doit être réservée à la marque NF.

Le fabricant ne doit faire usage du logo NF que pour distinguer les produits certifiés et ceci sans qu'il existe un quelconque risque de confusion.

Les outils graphiques du logo sont disponibles auprès de la Direction Technique du CSTB (Tél. : 01 64 68 89 52 – Internet : certification@cstb.fr).

Il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les documents où il est fait état de la marque NF.

Le logo NF, constituant l'identification de la certification par tierce partie en regard des normes de référence citées en page 2 de ce Document technique, doit être apposé dans les conditions définies dans ces normes.

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

1.1.2 MARQUAGE DES TUBES ET DES RACCORDS

1.1.2.1 *Cas des tubes et des raccords couverts uniquement par le présent référentiel*

a) Marquage des tubes

Le marquage des tubes doit être effectué de façon apparente et indélébile, lisible à l'œil nu, sur une génératrice et comporter, tous les mètres au moins, la suite d'informations ci-après.

- ① - la marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés si une marque commerciale admise à la Marque NF, si > 2 marques commerciales alors obligation de marquer la désignation commerciale.
- ② - le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission et éventuellement du site de production attribué lors de la notification d'admission (cas de plusieurs usines).
- ③ - le monogramme NF accompagné du symbole de la famille Evacuation = E







ou



Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit le nouveau logo  suivi de la mention E tel que défini ci-après :  E
- -Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés techniques et/ou matérielles, l'ancien logo 

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Nota : le logo peut être effectué en négatif.

④ - le symbole d'identification du matériau : PVC

⑤ - les dimensions des tubes :

Pour la famille Évacuation : diamètre extérieur nominal x épaisseur nominale (ou minimale) et, le cas échéant, les lettres "EP" pour les tubes destinés uniquement à l'évacuation en aérien des eaux pluviales et "EU" pour les tubes destinés à l'évacuation des eaux usées.

⑥ - repère permettant d'identifier la production : date (jj/mm/aa) ou quantième et année de fabrication (xxx/aa), (ou n° de lot indiquant la date de fabrication : dans ce dernier cas, la définition de ce n° devra être communiquée à l'organisme certificateur).

Nota : le choix des moyens de marquage est laissé à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que la séquence d'information NF ne soit pas interrompue et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation ; dans ce cas la séquence d'information NF doit être encadrée par des traits d'environ 3 cm.

Sauf autorisation spécifique accordée par l'organisme certificateur après consultation du Comité d'Application, un double marquage sur les produits est interdit lorsqu'un marquage est relatif à une application qui n'est pas couverte par la marque.


Exemples :

Groupe Évacuation

Tubes pour évacuation des eaux usées

— XXX 02/01  E PVC 100 x 3,0 EU 01 02 11 ou 032 11- —
 ① ② ③ ④ ⑤ ⑥

Tubes en PVC pour évacuation des eaux pluviales

— XXX 02/01  E PVC 100 x 1,9 EP 01 02 11 ou 032 11- —
 ① ② ③ ④ ⑤ ⑥

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19

b) Marquage des raccords

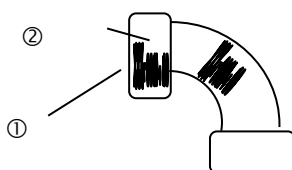
b.1. Indications obligatoires sur les raccords

Pour les raccords de diamètre ≤ 50 mm

Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté).
- les valeurs d'angles de raccordement (excepté pour les tés de la famille Pression)

Exemple :






- Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionnée en plus des informations précédentes.

Pour les raccords de diamètre > 50 mm

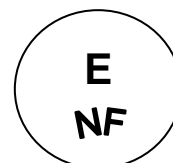
Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté).
- les valeurs d'angles de raccordement, (excepté pour les tés de la famille Pression).
- ③ - monogramme NF et le symbole de la famille disposé comme indiqué ci-après, en dérogation de la charte graphique de la marque NF.

Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit le nouveau logo  suivi de la mention E tel que défini ci-après :  E
- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés techniques et/ou matérielles, le monogramme défini ci-après :

Les nouveaux produits certifiés doivent respecter la charte graphique NF en vigueur.

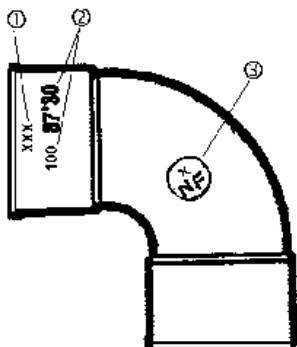


Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19

Dans le cas de manchons FF ou si les conditions de moulage ne permettent pas le marquage du monogramme NF défini ci avant, celui-ci est facultatif.

Exemple :



- Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionné en plus des informations précédentes.

Dans le cas des raccords pression façonnés à partir de tubes eux-mêmes admis à la marque NF, le marquage est effectué au niveau des tubes.

Dans le cas de pièces façonnées à partir de raccords eux-mêmes admis à la marque, les marquages NF peuvent être conservés à condition qu'aucune modification n'ait été effectuée sur les raccords.

Nota : le choix des moyens de marquage est laissé à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que la séquence d'information NF ne soit pas interrompue et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation.

b.2. Indications complémentaires recommandées sur les raccords (facultatif)

Chaque raccord peut porter les mentions suivantes :

- le symbole identifiant la matière (PVC),
- un repère permettant d'identifier la production.

b.3. Marquage des emballages primaires (Indications obligatoires)

Les emballages primaires doivent comporter de façon indélébile les indications suivantes :

- . Raison sociale et /ou marque commerciale déposée,
- . Symbole identifiant la matière,
- . Monogramme NF tel que défini au paragraphe 2.2 ci-après.



ou



si le titulaire a également la marque NF Sécurité Feu

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



1.1.2.2 Cas des tubes et raccords pouvant appartenir à 2 familles de la présente marque ou couverts par d'autres marques NF ou autre certification






Certains produits peuvent s'intégrer à d'autres domaines de la marque NF : marque - NF Sécurité Feu (tubes et raccords PVC), ou certains types de tubes peuvent être identiques pour deux familles de la présente marque (tubes Évacuation et Assainissement).

Les produits titulaires d'autres Marques NF Feu pourront être marqués des logos correspondant définis dans les référentiels concernés.

Les principes de marquage sont les suivants :

a) Cas des tubes

- Tubes admis à la marque NF Tubes et raccords en PVC pour familles Évacuation en PVC, Pression ou Assainissement et dont le matériau est classé M1 dans le cadre de la marque NF Réaction au feu ou Me dans le cadre de la marque NF Sécurité Feu : le marquage des tubes est complété de la façon suivante, par le signe « + » et le logo NF M1 ou NF Me :

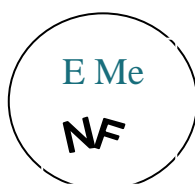
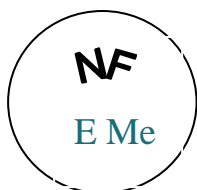
XXX	02/02		E + 	M1	PVC	100 x 3,0	EU	01 02 11 ou 032 11
XXX	02/02		E + 	Me	PVC	100 x 3,0	EU	01 02 11 ou 032 11
XXX	02/02		E		PVC	100 x 3,0	EU	01 02 11 ou 032 11

- Tubes communs aux familles Évacuation et Assainissement (exemple tube 200 x 4,7 CR 4)

XXX	02/02		EA	PVC-U	200 x 4,9	CR4	15 10
-----	-------	---	----	-------	-----------	-----	-------

b) Cas des raccords

- Raccord admis à la marque NF Tubes et raccords PVC pour familles Évacuation en PVC dont le matériau est classé Me dans le cadre de la marque NF Sécurité Feu : le monogramme NF et le symbole de la famille et de la marque NF Sécurité Feu doivent être présentés comme indiqué ci-après, tous les principes généraux de marquage (paragraphe 2.1.2.) étant inchangés.



Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



1.2 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



si le titulaire a également la marque NF Sécurité Feu

- ou par dérogation en raison de difficultés techniques, l'impression du logo NF sur l'emballage peut être réalisée sans l'intitulée de l'application, y compris en noir et*



blanc :

Le logo NF doit obligatoirement être associé au symbole de l'application concernée, de façon à distinguer les produits admis à la marque NF des autres productions, sans risque quelconque de confusion soit :



1.3 MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES

Chaque documentation relative à un produit certifié NF - Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide doit avoir la forme suivante :

- nom et adresse du fabricant,
- l'identification du Référentiel servant de base à la certification, (**voir au 2.4.2 du corps du référentiel**)
- (nom et adresse du mandataire en France le cas échéant),
- désignation du produit (marque et référence commerciales),
- numéro de licence ou d'attestation,
- Le nom ou la raison sociale de l'organisme certificateur ou sa marque collective de Certification ainsi que son adresse,
- Caractéristiques certifiées du produit :
 - Caractéristiques dimensionnelles (diamètre, épaisseur, ovalisation, emboîtures),
 - Résistance à la traction,
 - Résistance aux chocs,
 - Étanchéité à la pression des assemblages,

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Résistance aux cycles de températures,
Etanchéité des assemblages.

1.4 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC....)

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



Ou



E +



M1 ou



E +



Me

si le titulaire a également la marque NF réaction au feu ou la marque NF Sécurité Feu

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Les produits titulaires d'autres marques de qualité pourront être marqués des logos correspondant définis dans les référentiels concernés.

Partie 2

Modalité de marquage du Document Technique N°055-03 : Groupe Pression

Le présent Document technique précise les modalités de marquage et de référence à la Marque NF prévues dans le référentiel de certification de la Marque NF – Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide.

2.1 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT

2.1.1 GENERALITES

Le logo NF doit assurer l'identification de tout produit certifié.

La référence commerciale du produit certifié doit être réservée à la marque NF.

Le fabricant ne doit faire usage du logo NF que pour distinguer les produits certifiés et ceci sans qu'il existe un quelconque risque de confusion.

Les outils graphiques du logo sont disponibles auprès de la Direction Technique du CSTB (Tél. : 01 64 68 89 52 – Internet : certification@cstb.fr).

Il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les documents où il est fait état de la marque NF.

Le logo NF, constituant l'identification de la certification par tierce partie en regard des normes de référence citées en page 2 de ce Document technique, doit être apposé dans les conditions définies dans ces normes.

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

2.1.2 MARQUAGE DES PRODUITS



2.1.2.1 Marquage des tubes

Le marquage des tubes doit être effectué de façon apparente et indélébile, lisible à l'œil nu, sur une génératrice et comporter, tous les mètres au moins, la suite d'informations ci-après.



- ① - la marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés si une marque commerciale admise à la Marque NF, si ≥ 2 marques commerciales alors obligation de marquer la désignation commerciale.
- ② - le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission et éventuellement du site de production attribué lors de la notification d'admission (cas de plusieurs usines).
- ③ - le monogramme NF accompagné du symbole de la famille Pression P



Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit le nouveau logo  suivi de la mention P tel que défini ci-après :  P

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19

- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés
- techniques et/ou matérielles, l'ancien logo 
Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.
Nota : le logo peut être effectué en négatif.

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19

- ④ - le symbole d'identification du matériau : PVC
- ⑤ - les dimensions du tube : Diamètre x Epaisseur
- ⑥ - la pression nominale du tube : PN
- ⑦ - repère permettant d'identifier la production : date (jj/mm/aa) ou quantième et année de fabrication (xxx/aa), (ou n° de lot indiquant la date de fabrication : dans ce dernier cas, la définition de ce n° devra être communiquée à l'organisme certificateur)

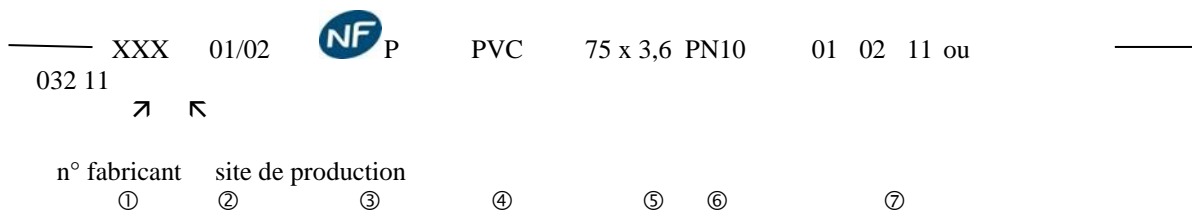
Nota : le choix des moyens de marquage est laissé à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que la séquence d'information NF ne soit pas interrompue et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation ; dans ce cas la séquence d'information NF doit être encadrée par des traits d'environ 3 cm.

Sauf autorisation spécifique accordée par l'organisme certificateur après consultation du Comité d'Application, un double marquage sur les produits est interdit lorsqu'un marquage est relatif à une application qui n'est pas couverte par la marque.

Exemple :

Groupe Pression

Tubes en PVC pour réseau d'eau avec pression



2.1.2.2 Marquage des raccords

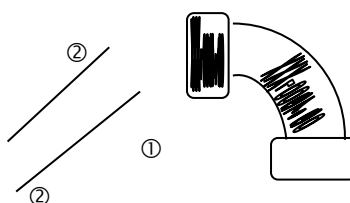
A -. Indications obligatoires sur les raccords

Pour les raccords de diamètre ≤ 50 mm

Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté).
 - les valeurs d'angles de raccordement (excepté pour les tés de la famille Pression).

Exemple :



Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19




- Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionné en plus des informations précédentes

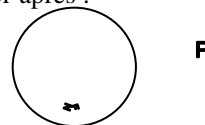
Pour les raccords de diamètre > 50 mm

Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés
 - ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté)
- les valeurs d'angles de raccordement, (excepté pour les tés de la famille Pression)
- ③ - monogramme NF et le symbole de la famille disposé comme indiqué ci-après, en dérogation de la charte graphique de la marque NF.

Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit le nouveau logo  suivi de la mention P tel que défini ci-après :  P
- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés techniques et/ou matérielles, le monogramme défini ci-après :

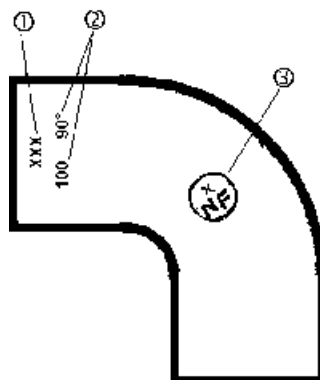


Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc, les nouveaux produits certifiés doivent respecter la charte graphique NF en vigueur.

- Dans le cas de manchons FF **ou** si les conditions de moulage ne permettent pas le marquage du monogramme NF défini ci avant, **celui-ci est facultatif.**
- Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionné en plus des informations précédentes

Exemple :

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Dans le cas des raccords pression façonnés à partir de tubes eux-mêmes admis à la marque NF, le marquage est effectué au niveau des tubes.

Dans le cas de pièces façonnées à partir de raccords eux-mêmes admis à la marque, les marquages NF peuvent être conservés à condition qu'aucune modification n'ait été effectuée sur les raccords.

Nota : l'emplacement du marquage et les moyens utilisés sont laissés à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que son emplacement soit distinct du marquage NF et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation.

B - Indications complémentaires recommandées sur les raccords (facultatif)

Chaque raccord peut porter les mentions suivantes :

- le symbole identifiant la matière (PVC),
- un repère permettant d'identifier la production.

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19

C - Marquage des emballages primaires (Indications obligatoires)

Les emballages primaires doivent comporter de façon indélébile les indications suivantes :

- raison sociale et /ou marque commerciale déposée,
- symbole identifiant la matière,
- monogramme NF tel que défini au paragraphe 2.2 ci-après.

2.2 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

- *ou par dérogation en raison de difficultés techniques, l'impression du logo NF sur l'emballage peut être réalisée sans l'intitulé de l'application, y compris en noir et blanc :*



2.3 MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES

Chaque documentation relative à un produit certifié NF - Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide doit avoir la forme suivante :

- Nom et adresse du fabricant,
- L'identification du Référentiel servant de base à la certification, (**voir au 2.4.2 du corps du référentiel**)
- (Nom et adresse du mandataire en France le cas échéant),
- Désignation du produit (marque et référence commerciales),
- Numéro de licence ou d'attestation,
- Le nom ou la raison sociale de l'organisme certificateur ou sa marque collective de Certification ainsi que son adresse,
- Caractéristiques certifiées du produit :
 - Caractéristiques dimensionnelles (diamètre, épaisseur, ovalisation, emboîtures)
 - Résistance à la traction

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19

- Résistance aux chocs
- Résistance à la pression
- Résistance aux sollicitations par pression alternées (pour les raccords)
- Étanchéité à la pression des assemblages

2.4 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC....)

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Partie 3

Modalité de marquage du Document Technique N°055-05 : Groupe Pression Oriente Biaxial

Partie 4

Le présent Document technique précise les modalités de marquage et de référence à la Marque NF prévues dans le référentiel de certification de la Marque NF – Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide.

4.1 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT

4.1.1 GENERALITES

Le logo NF doit assurer l'identification de tout produit certifié.

La référence commerciale du produit certifié doit être réservée à la marque NF.

Le fabricant ne doit faire usage du logo NF que pour distinguer les produits certifiés et ceci sans qu'il existe un quelconque risque de confusion.

Les outils graphiques du logo sont disponibles auprès de la Direction Technique du CSTB (Tél. : 01 64 68 89 52 – Internet : certification@cstb.fr).

Il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les documents où il est fait état de la marque NF.

Le logo NF, constituant l'identification de la certification par tierce partie en regard des normes de référence citées en page 2 de ce Document technique, doit être apposé dans les conditions définies dans ces normes

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

4.1.2 MARQUAGE DES TUBES

4.1.2.1 Cas des tubes en PVC

a) Marquage des tubes





Le marquage des tubes doit être effectué de façon apparente et indélébile, lisible à l'œil nu, sur une génératrice et comporter, tous les mètres au moins, la suite d'informations ci-après.

- ① - la marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés si une marque commerciale admise à la Marque NF, si > 2 marques commerciales alors obligation de marquer la désignation commerciale.
- ② - le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission et éventuellement du site de production attribué lors de la notification d'admission (cas de plusieurs usines).
- ③ - le monogramme NF accompagné du symbole de la famille Pression = P

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit le nouveau logo  suivi de la mention P tel que défini ci-après :  P
- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés techniques et/ou matérielles, l'ancien logo 

Nota : le logo peut être effectué en négatif, les nouveaux produits certifiés doivent respecter la charte graphique NF en vigueur.

- ④ - le symbole d'identification du matériau : PVC BO
- ⑤ - le diamètre nominal des tubes DN
- ⑥ - la pression nominale PN.
- ⑦ - repère permettant d'identifier la production : date (jj/mm/aa) ou quantième et année de fabrication (xxx/aa), (ou n° de lot indiquant la date de fabrication : dans ce dernier cas, la définition de ce n° devra être communiquée à l'organisme certificateur).


Nota : le choix des moyens de marquage est laissé à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que la séquence d'information NF ne soit pas interrompue et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation ; dans ce cas la séquence d'information NF doit être encadrée par des traits d'environ 3 cm.

Sauf autorisation spécifique accordée par l'organisme certificateur après consultation du Comité d'Application, un double marquage sur les produits est interdit lorsqu'un marquage est relatif à une application qui n'est pas couverte par la marque.

Exemple :

Groupe Pression

Tubes en PVC pour réseau d'eau avec pression

	xxxx	01/02	 P	PVC BO	75	PN 16 BARS	01 02 11 ou 032	
	11							
		↗ ↖						
	n° fabricant	site de production						
	①	②	③	④	⑤	⑥		
	⑦							

4.2 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

4.3 MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES

Chaque documentation relative à un produit certifié NF - Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide doit avoir la forme suivante :

- Nom et adresse du fabricant,
- L'identification du Référentiel servant de base à la certification, (**voir au 2.4.2 du corps du référentiel**)
- (Nom et adresse du mandataire en France le cas échéant),
- Désignation du produit (marque et référence commerciales),
- Numéro de licence ou d'attestation,
- Le nom ou la raison sociale de l'organisme certificateur ou sa marque collective de Certification ainsi que son adresse,
- Caractéristiques certifiées du produit :
 - Caractéristiques dimensionnelles (diamètre, épaisseur, ovalisation, emboîtures)
 - Résistance à la traction
 - Résistance aux chocs
 - Résistance à la pression
 - Rigidité annulaire
 - Étanchéité à la pression des assemblages.

Le fabricant titulaire doit indiquer qu'il tient les certificats (édité par le CSTB) à disposition de ces clients qui en font la demande.

4.4 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (DOCUMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX, ETIQUETTES, AFFICHES, PUBLICITES, SITES INTERNET, ETC....)

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19



Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Partie 5

Modalité de marquage du Document Technique

N°055-06 : Groupe Evacuation des Eaux Pluviales destiné aux Réseaux Siphoides

Le présent Document technique précise les modalités de marquage et de référence à la Marque NF prévues dans le référentiel de certification de la Marque NF – Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide.

5.1 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LE PRODUIT

5.1.1 GENERALITES

Le logo NF doit assurer l'identification de tout produit certifié.

La référence commerciale du produit certifié doit être réservée à la marque NF.

Le fabricant ne doit faire usage du logo NF que pour distinguer les produits certifiés et ceci sans qu'il existe un quelconque risque de confusion.

Les outils graphiques du logo sont disponibles auprès de la Direction Technique du CSTB (Tél. : 01 64 68 89 52 – Internet : certification@cstb.fr).

Il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les documents où il est fait état de la marque NF.

Le logo NF, constituant l'identification de la certification par tierce partie en regard des normes de référence citées en page 2 de ce Document technique, doit être apposé dans les conditions définies dans ces normes.

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

5.1.2 MARQUAGE DES TUBES ET DES RACCORDS

5.1.2.1 Marquage des tubes

Le marquage des tubes doit être effectué de façon apparente et indélébile, lisible à l'œil nu, sur une génératrice et comporter, tous les mètres au moins, la suite d'informations ci-après.

- ① - la marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission et éventuellement du site de production attribué lors de la notification d'admission (cas de plusieurs usines).
- ③ - le monogramme



et le symbole de la famille (E pour tubes Évacuation pour réseaux siphoides)



E ou







E

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19



Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :

- Soit, le nouveau logo  suivi de la mention E tel que défini ci-après :  E
- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés

techniques et/ou matérielles, l'ancien logo 

Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc, les nouveaux produits certifiés doivent respecter la charte graphique NF en vigueur.

Nota : le logo peut être effectué en négatif.

- ④ - le symbole d'identification du matériau : PVC
- ⑤ - les dimensions des tubes :
 - pour la famille Évacuation pour réseaux siphonide :
diamètre extérieur nominal x épaisseur nominale (ou minimale) et la dénomination « SIPHOIDE ».
- ⑥ - repère permettant d'identifier la production : date (jj/mm/aa) ou centième et année de fabrication (xxx/aa), (ou n° de lot indiquant la date de fabrication : dans ce dernier cas, la définition de ce n° devra être communiquée à l'organisme certificateur).


Nota : le choix des moyens de marquage est laissé à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que la séquence d'information NF ne soit pas interrompue et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation ; dans ce cas la séquence d'information NF doit être encadrée par des traits d'environ 3 cm.

Sauf autorisation spécifique accordée par l'organisme certificateur après consultation du Comité d'Application, un double marquage sur les produits est interdit lorsqu'un marquage est relatif à une application qui n'est pas couverte par la marque.

Exemples :

Groupe Évacuation

Tubes pour évacuation des eaux pluviales destinées aux réseaux siphoniques

— XXX  E PVC 100 x 3,0 SIPHOIDE 01 02 12 ou 032 12- —
① ② ③ ④ ⑤ ⑥

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19

5.1.2.2 Marquage des raccords

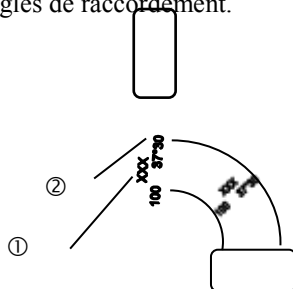
b.1. Indications obligatoires sur les raccords

Pour les raccords de diamètre ≤ 50 mm

Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté).
- les valeurs d'angles de raccordement.

Exemple :





Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionné en plus des informations précédentes.


Pour les raccords de diamètre > 50 mm

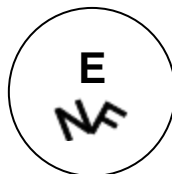
Chaque raccord doit porter les mentions suivantes inscrites de façon indélébile :

- ① - marque commerciale ou sigle déposé par le fabricant auprès des organismes mandatés.
- ② - dimensions nominales (cas d'un raccord simple ou d'un raccord réduit ; dans ce dernier cas, l'ordre indiqué pour la désignation doit être respecté).
- les valeurs d'angles de raccordement.
- ③ - monogramme NF et le symbole de la famille disposé comme indiqué ci-après, en dérogation de la charte graphique de la marque NF.

Les titulaires ont la possibilité d'utiliser :


- Soit le nouveau logo  suivi de la mention E tel que défini ci-après :  E

- Soit, à titre dérogatoire, lorsque l'utilisation du logo  présente des difficultés techniques et/ou matérielles, le monogramme défini ci-après :

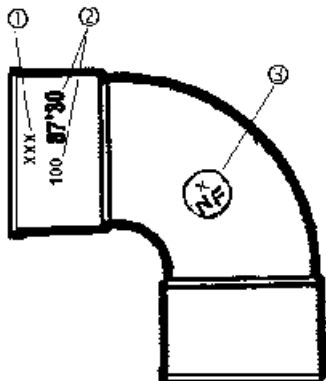


Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19

Dans le cas de manchons FF ou si les conditions de moulage ne permettent pas le marquage du monogramme NF défini ci avant, celui-ci est facultatif sauf si l'utilisation du monogramme  E est possible.

Exemple :



Si plusieurs marques commerciales sont déposées auprès des organismes mandatés, le numéro d'identification du fabricant attribué lors de la notification d'admission doit être mentionné en plus des informations précédentes.

Nota : l'emplacement du marquage et les moyens utilisés sont laissés à l'initiative du fabricant. Tout autre marquage supplémentaire est autorisé à condition que son emplacement soit distinct du marquage NF et qu'il n'entraîne aucune confusion lors de l'utilisation.

b.2. Indications complémentaires recommandées sur les raccords (facultatif)

Chaque raccord peut porter les mentions suivantes :

- le symbole identifiant la matière (PVC),
- un repère permettant d'identifier la production.

b.3. Marquage des emballages primaires (Indications obligatoires)

Les emballages primaires doivent comporter de façon indélébile les indications suivantes :

- . Raison sociale et /ou marque commerciale déposée,
- . Symbole identifiant la matière,
- . Monogramme NF tel que défini ci-après :



Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

5.1.2.3 Cas des tubes et raccords pouvant appartenir à 2 familles de la présente marque ou couverts par d'autres marques NF ou autre certification

Certains produits peuvent s'intégrer à d'autres domaines de la marque NF : marque – NF Réaction au feu des matériaux destinés au bâtiment (tubes et raccords PVC).

Les produits titulaires d'autres Marques NF Feu pourront être marqués des logos correspondant

Annexe de Marquage de la certification NF Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide N° de révision : 19

définis dans les référentiels concernés.

Les principes de marquage sont les suivants :

a) Cas des tubes

Tubes admis à la marque NF Tubes et raccords en PVC pour familles Évacuation en PVC dont le matériau est classé M1 ou Me dans le cadre de la marque NF Réaction au feu : le marquage des tubes est complété de la façon suivante, par le signe « + » et le logo NF M1 ou NF Me :

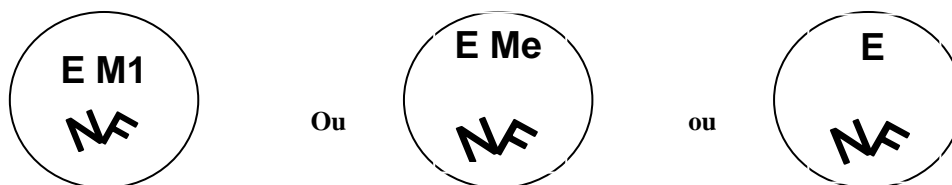
_____ XXX 02/02  E +  M1 PVC 100 x 3,0 SIPHOIDE 01 02 11 ou 032 11 _____

_____ XXX 02/02  E +  Me PVC 100 x 3,0 SIPHOIDE 01 02 11 ou 032 11 _____

_____ XXX 02/02  E PVC 100 x 3,0 SIPHOIDE 01 02 11 ou 032 11 _____

b) Cas des raccords

Raccord admis à la marque NF Tubes et raccords PVC pour familles Évacuation en PVC dont le matériau est classé M1 ou Me dans le cadre de la marque NF Réaction au feu : le monogramme NF et le symbole de la famille et de la marque NF Réaction au feu doivent être présentés comme indiqué ci-après, tous les principes généraux de marquage (paragraphe 2.1.2.) étant inchangés.



5.2 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR L'EMBALLAGE DU PRODUIT CERTIFIÉ NF

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



Les produits titulaires d'autres Marques NF Feu pourront être marqués des logos correspondant définis dans les référentiels concernés.

Annexe de Marquage de la certification NF
Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide
N° de révision : 19

5.3 MARQUAGE DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES ET ASSOCIÉES

Chaque documentation relative à un produit certifié NF – Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide doit avoir la forme suivante :

- Nom et adresse du fabricant,
- L'identification du Référentiel servant de base à la certification, (**voir au 2.4.2 du corps du référentiel**)
- (Nom et adresse du mandataire en France le cas échéant),
- Désignation du produit (marque et référence commerciales),
- Numéro de licence ou d'attestation,
- Le nom ou la raison sociale de l'organisme certificateur ou sa marque collective de Certification ainsi que son adresse,
- Caractéristiques certifiées du produit :
 - Caractéristiques dimensionnelles (diamètre, épaisseur, ovalisation, emboîtures),
 - Résistance à la traction,
 - Résistance aux chocs,
 - Etanchéité sous pression négative.

5.4 REPRODUCTION DU LOGO NF SUR LA DOCUMENTATION ET DANS LES PUBLICITES (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicités, sites Internet, etc....)

- Le monogramme NF à utiliser est le suivant :



5.5 Le logo NF peut être utilisé dans sa version noir et blanc.

Les produits titulaires d'autres Marques NF Feu pourront être marqués des logos correspondant définis dans les référentiels concernés.